

Internet et communication électorale : recommandation du FDI

Le Forum des droits sur l'internet a publié le 20 octobre une recommandation intitulée « Internet et communication électorale », afin de définir les « usages acceptables » sur internet dans le cadre des prochaines échéances électorales. Le Forum recommande ainsi « aux candidats, aux partis et à leurs soutiens de s'abstenir de tout recours à des procédés de publicité commerciale » (bannières publicitaires, liens sponsorisés, référencement) à compter du 1er janvier 2007 pour l'élection présidentielle. Pour les blogs et les forums, il recommande notamment que les messages postés sur internet soient « modérés a priori », c'est-à-dire relus par un modérateur avant d'être publiés. Le Forum avait déjà publié une recommandation sur la question en 2002, mais celle-ci est réactualisée pour tenir compte des évolutions dans les usages, à l'heure où les politiques considèrent désormais l'internet comme un média à part entière.